



ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité Loisirs tous publics du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 21/03/2018,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
	Monsieur	ABDERRAHIM Atyane
	Madame	ALONSO Elisa
	Madame	ASOREY Véronique
	Madame	BEDECARRAX Nathalie
	Madame	BIROT Sabine
	Madame	BISSEMO Marina
	Monsieur	BONJOUR Corentin
	Madame	BONNIN Solène
	Monsieur	CAPDEQUI Florian
	Madame	CAPON Marie
	Madame	CHANCHANE Shahynaze
	Madame	COLIN Claire
	Madame	CORRE Agathe
	Monsieur	DJEBBAR Ludovic-Khaled
	Madame	DUTAUZIA Marjorie
	Madame	FABRI Marion
	Monsieur	GACHON Cedric
	Madame	GIRAUDON Marie Aline
	Monsieur	JULIEN-HOLLARD Nicolas
	Madame	LAUBRETON Caroline
	Madame	LEBELIER Marine
	Madame	MAËS Emmanuelle
	Madame	MAILLET Mathilde
	Monsieur	MALLET David
	Monsieur	MONIERE Stephane



Madame	MOTHIE	Doriane
Madame	PERSILLON	Gwenaëlle
Madame	RENAUD	Marine
Madame	RIGAL	Alix
Monsieur	ROBISON	Rova
Madame	SALINAS	Julie
Madame	SAUBAIGNE	Marie-Laure
Monsieur	TALEM	Nasser
Madame	THIERY	Marion
Madame	VION	Valérie

Article 2.- Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 21/03/2018

P/le Directeur Régional et Départemental
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Nouvelle-Aquitaine
la Directrice Régionale Adjointe,


Béatrice MOTTET